

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de revêtements de sol en bois multicouches originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1342 de la Commission du 11.07.2025 – [JO L du 14.07.2025](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit antidumping provisoire institué sur les importations de revêtements de sol en bois multicouches originaires de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur de la mesure : 15.07.2025.

Produit concerné : panneaux assemblés pour revêtement de sol, multicouches, en bois. Les panneaux en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou et les panneaux pour sols mosaïques sont exclus.

Nomenclature concernée : code NC 4418 75 00.

Pays d'origine : République populaire de Chine.